



Concours Régional Auteurs

**Jugement le samedi 18 Mars 2023 à 10h00
à 72400 - CHERRE**

Règlement

Article 1 – Définitions

Cette compétition est destinée à récompenser des ensembles de photographies. Le message de l'auteur doit conduire à l'expression qu'il aura voulu évoquer. Cela signifie : une continuité dans les images, soit au niveau du thème, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une unité à l'ensemble, le thème étant libre.

Ce concours régional est réservé aux épreuves papier, il est sélectif pour le concours national correspondant.

Article 2 – Participation

La participation est ouverte à tous pour ce concours.

Pour la sélection au National 2, l'auteur doit être à jour de cotisation fédérale.

Chaque auteur ne peut présenter **qu'un seul dossier**.

Les séries présentées les années précédentes sont exclues, sauf si au minimum trois-quarts des images sont nouvelles.

Article 3 – Constitution des dossiers

Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos. La 16^{ème} étant réservée au texte joint à la série (JPG ou PDF), lors de l'inscription. Ce texte anonyme comportera une dizaine de lignes, au maximum 1000 caractères espaces compris, sous la présentation du format utilisé pour ce concours, dans le but d'expliquer sa démarche. Il sera obligatoirement positionné à la fin de la série.

Les épreuves, Noir-et-Blanc et/ou Couleur, devront être présentées de façon à assurer un ensemble harmonieux.

Les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi-rigide en carton ou soit un papier d'au moins 300 gr. Les côtés du format doivent être compris entre 30 et 50 cm avec tolérance de \pm / - 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5 mm. Une totale liberté est laissée à l'intérieur de ce format.

Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont interdits. Dans le cas où le support sert de passe partout, aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. L'ajout d'une feuille au dos du passe partout, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. Une photo papier présentée doit être solidaire de son support.

Une photo et son support ne doivent comporter au recto aucun signe distinctif qui permettrait l'identification de l'auteur par les juges.

L'inscription se faisant de façon informatique sur internet, les étiquettes sont générées automatiquement et imprimables après téléchargement. Aucune modification n'est admise. Celles-ci doivent être collées **au verso en haut à gauche** dans le sens de la lecture de l'image.

L'étiquette portant le code barre sera apposée au dos de la première photo.

Article 4 – Inscriptions.

Les inscriptions seront faites uniquement sur le site Concours de la FPF :

<http://copain.federation-photo.fr/>

Elles seront closes **le samedi 04 mars 2023 minuit**

Chaque auteur procédera à l'enregistrement de toutes ses photos.

Au minimum une des deux dimensions (largeur ou hauteur) doit être égale à 1920 pixels, format jpeg, et d'un poids < 3 Mo.

Article 5 – Expédition

Les dossiers seront expédiés par voie postale au club organisateur (**livraison du colis avant le 11 mars 2023**) ou apportés par les auteurs sur le lieu du jugement le samedi 18 mars avant 9h30.

Afin de récupérer leurs séries, en cas d'absence le jour du jugement, les auteurs devront joindre les frais de retour dans leur colis (liasse colissimo et chèque à l'ordre du club organisateur)

Les séries non sélectionnées pourront être récupérées à l'issue du jugement.

Article 6 – Jugement

Le jury sera constitué de trois personnalités du monde photographique, choisies par le commissaire régional et validé par le responsable régional des compétitions.

Une notation de 6 à 20 comparative sera appliquée.

Si le nombre de dossiers est important, une présélection pourra être effectuée.

En cas d'ex-aequo, les juges délibéreront.

33% des dossiers présentés au concours Régional participeront au National 2

Les résultats seront annoncés par le commissaire et commentés par les juges.

Article 7 – Les compétitions nationales Auteur

Il existe trois compétitions nationales Auteur.

Le concours National 2 Auteur, c'est l'œuvre présentée au Régional qui concoure durant la même saison.

Le concours National 1 Auteur : les auteurs sélectionnés en National 2 devront produire une nouvelle œuvre qui sera présentée la saison suivante.

La Coupe de France Auteur, l'auteur sélectionné doit produire une nouvelle œuvre qui sera présentée à la Coupe de France la saison suivante.

Adresse d'expédition des colis :

**MOREL Gérard
49A Résidence la Vallée
14 Rue des Calots
72400 la Ferté-Bernard**

Dès le postage du colis, prévenir par mail :

Le club organisateur : Morel Gérard 06 88 77 51 88 morel.g@free.fr

Le commissaire Jean Pierre Deroef jpderoef-commissauteurs-ur06@mailo.com

A la réception des colis, le club organisateur enverra un avis de réception par email à l'expéditeur et au commissaire.

Lieu de jugement

**"Salle Beauregard", Allée Beauregard
72400 Cherré (ou Cherré-Au -groupement de
commune-) L'autoroute est à 5km.**

**Points GPS : 48.174336, 0.655692 ou 48°10'27.6"N
0°39'20.5"E**

Contact : Jean Pierre Deroef : jpderoef-commissauteurs-ur06@mailo.com